



Conditions de travail inacceptables dans une école supérieure.

Par Xerdes

Bonjour,

Une connaissance étudie actuellement dans une école supérieure privée. Depuis la rentrée les élèves travaillent dans un bâtiment en travaux, le bruit est insoutenable, certains sont pris de migraines ou de nausées, et de manière générale il est très dur de se concentrer.

Le matériel est défectueux (ordinateurs ne marchant pas), le mobilier et l'immobilier sont en mauvais état (fissures dans les fenêtres, crevasses dans les tables neuves.. non causées par des élèves).

De plus, le professeur référent se permet de rabaisser et dénigrer certains élèves (en leur soutenant qu'ils sont lamentables et n'arriveront à rien).

Et l'administration ne réagit pas, voire défend tout cela. L'école souhaite continuer à assurer les cours en présentiel, en prétextant que c'est pour le bien des étudiants, malgré les conditions de travail inacceptables, et fait la sourde oreille envers les critiques.

Je me demandais s'il existait un quelconque recours juridique, ou de quelque nature que ce soit, pour arranger, ou ne serait-ce que faire bouger la situation.

Merci, bonne journée.

Par chance

contactez un avocat spécialisé en droit scolaire (cf sur internet)